

Image not found or type unknown



## Demission stagiaire et rattrapage de salaire

Par **saninath**, le **23/01/2012 à 14:15**

Bonjour, je suis actuellement stagiaire de la fonction publique. Je suis infirmière scolaire diplômée depuis decembre 2008. Je devrais donc être à l'echelon 3 avec le salaire qui correspont. Or, ayant exercé dans le privé avant d'etre à l'education nationale, on m'a annoncé qu'on me reprendrait mes années d'ancienneté et que j'aurais un rattrapage de salaire uniquement à ma titularisation. Ma question est la suivante : Si je démissionne en étant stagiaire, l'education nationale me remboursera-t-elle ces 2 années payées echelon 1 au lieu du 3 ? Merci grandement pour vos réponses !